



Vous désirez trouver un bien en location ?

Quelques conseils pour préparer votre dossier de location...

A SAVOIR :

Tenir compte de votre capacité financière pour éviter de partir sur un budget pour lequel votre dossier ne passera pas.

Les agences immobilières demandent au minimum que les revenus soient trois fois supérieurs au loyer charges comprises, afin de garantir les loyers impayés, les assureurs quant à eux acceptent rarement des dossiers présentant un taux d'effort supérieur à 35%.

Un dossier complet, contenant tous les documents que l'agence immobilière est en droit de vous demander accélèrera votre candidature.

Certains professionnels demandent à consulter votre dossier de location avant même d'effectuer une visite.

Ces documents sont limitativement prévus par la loi et permettent de prouver votre identité et votre niveau de ressources.

Si vous fournissez des copies, sachez aussi que vous devez pouvoir présenter les originaux des documents à la première demande.

Une fois l'ensemble des pièces réuni, un délai minimum de 48 heures (du lundi au vendredi) vous sera demandé afin d'accepter ou de refuser votre dossier.



Pièce d'identité

1 pièce d'identité française ou étrangère en cours de validité, parmi ces documents :

- carte d'identité,
- passeport,
- permis de conduire,
- carte de séjour,
- carte de résident,
- carte de ressortissant d'un État membre de [l'EEE](#).

Justificatif de domicile

1 seul justificatif de domicile parmi ces documents :

- 3 dernières quittances de loyer ou, à défaut, une attestation du précédent propriétaire,
- attestation sur l'honneur de l'hébergeant,
- attestation d'élection de domicile,
- dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale.

Justificatif de situation professionnelle

Justificatifs de situation professionnelle parmi ces documents :

- contrat de travail ou de stage ou, à défaut, attestation de l'employeur,
- carte d'étudiant ou certificat de scolarité,
- copie de la carte professionnelle (profession libérale),
- copie du certificat d'identification de l'Insee (travailleur indépendant),
- extrait D1 original du registre des métiers de moins de 3 mois (artisan),
- extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois (entreprises commerciale),
- toute pièce récente attestant de l'activité professionnelle (autres cas),

Justificatif de ressources

Documents attestant des ressources parmi les suivants :

- 3 derniers bulletins de salaires,
- justificatif de versement des indemnités de stage,

- 2 derniers bilans comptables ou, à défaut attestation des ressources délivrée par un comptable (non-salariés),
- justificatif de versement des droits des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des 3 derniers mois ou justificatif d'ouverture des droits,
- titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière,
- avis d'attribution de bourse (étudiant boursier),
- justification de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers,
- attestation de simulation pour les aides au logement établie par la Caf, ou par la CMSA, ou directement par le locataire,
- Deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition.
- Relevé d'identité bancaire.
- Attestation employeur datant de moins d'un mois précisant que le locataire est titulaire d'un contrat de travail en CDI ou en CDD, qu'il n'est ni en période d'essai, ni en période de préavis, le montant de son salaire brut mensuel, sa date d'embauche.
- Contrat de travail

Télécharger :

- [Fiche candidat locataire](#)
- [Fiche Cautionnement](#)

